



## Qu'est ce qu'une CPTS?

Depuis 2016, la loi de modernisation de santé essaie de répondre aux enjeux de santé et d'accès aux soins sur le territoire en permettant l'institution de CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) définies par l'article L1434-12 du code de la Santé Publique.

## Pourquoi une CPTS

### Pour :

Répondre aux réalités locales du territoire

Répondre aux contraintes vécues par les professionnels de santé

Décloisonner les relations entre l'hôpital et la ville ou entre le médical et le médico-social.

### Dans le but de :

Renforcer l'accès aux soins pour tous

Fluidifier le parcours de soins

Améliorer les conditions d'exercice des professionnels

## Territoire de la CPTS



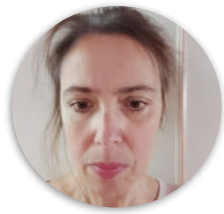
Le territoire de la CPTS recouvre **138 communes**.

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ont une approche populationnelle sur un territoire défini. Le projet de santé, socle de la CPTS, repose sur l'étude des besoins de ce territoire, la prise en compte de l'existant et des améliorations possibles.

Il représente également la population avec ses habitudes pour se soigner, se faire opérer, prendre des convalescences, faire pratiquer des examens : ce sont les flux migratoires de soins qui déterminent les habitudes de la population.

Ce territoire, c'est aussi l'ensemble des professionnels libéraux, des structures médico-sociales et sociales qui ont envie de coopérer pour apporter un meilleur service à la population, éviter l'isolement, améliorer la qualité des soins.

## L'équipe: Le Conseil d'Administration



**Françoise  
BOUJON,**  
pharmacienne



**Fredric  
BRUNET,**  
Cadre d'agence  
ATOME



**Sophie  
CANEL,**  
médecin urgentiste



**Celine  
CHEVALIER,**  
Infirmière Libérale



**Isabelle  
CHIKHAOUI,**  
kinésithérapeute



**Carine  
LISBERNAY,**  
Chargée de mission de  
santé, Pays Beaunois



**Hugues  
FAURE,**  
Médecin Généraliste



**Marielle  
MESSAGIER,**  
Diététicienne  
Nutritionniste



**Patrick  
MICHELIN,**  
Kinésithérapeute



**Aurelien  
VAILLANT,**  
Médecin Généraliste



**Magali  
VERNET,**  
Médecin Anesthésiste,  
PCME CH Beaune

## L'équipe: Le Bureau



**Caroline**  
**BADOUREAUX,**  
IDSP Asalée  
Présidente



**Germain**  
**BONNEFOY,**  
médecin généraliste  
Vice-Président



**Estelle**  
**MARCHANDIAU,**  
Pharmacienne  
Trésorière



**Pedro**  
**FERREIRA,**  
infirmier libéral  
Secrétaire

## Quelles sont les missions de la CPTS ?

Les missions ont été définies par l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) et ont été réparties en « missions obligatoires » et « missions optionnelles ».

### Les missions obligatoires

---

#### MISSION SOCLE 1

- ✱ Améliorer l'accès aux soins.
- ✱ Faciliter l'accès au médecin traitant pour tous les habitants du territoire.
- ✱ Améliorer la prise en charge des soins non programmés de ville en donnant la possibilité d'un rendez-vous dans les 24 heures.

#### MISSION SOCLE 2

- ✱ Organiser les parcours pluri-professionnels autour du patient : nous commencerons par le parcours de l'enfant en surpoids
- ✱ Améliorer la prise en charge et le suivi des patients en créant des parcours adaptés (obtention de rendez-vous dans des délais raisonnables, organisation de la sortie de l'hôpital...).
- ✱ Favoriser le maintien à domicile des patients pluripathologiques.

## MISSION SOCLE 3

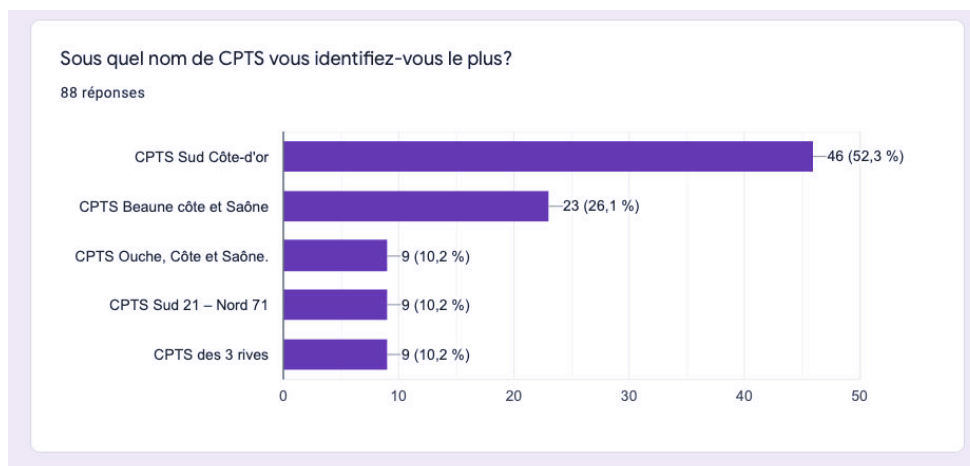
- ✱ Favoriser le développement des actions territoriales de prévention.
- ✱ Définir et mettre en place des actions de prévention, de dépistage et de promotion de la santé en fonction des besoins du territoire : prescription d'activité physique, harmoniser les actions autour du patient

### Les missions optionnelles

- ✱ Favoriser le développement de la qualité et la pertinence des soins : notamment une meilleure orientation vers les orthophonistes, développer le lien MKDE-prescripteurs.
- ✱ Favoriser l'accompagnement des professionnels sur le territoire; programmation de soirée et communication à destination des internes de médecine générales ; mutualisation des remplaçants.

## Choix du Nom de la CPTS

Suite à notre consultation du mois passé sur le nom de notre CPTS, j'ai le plaisir de vous annoncer le nom retenu. Notre CPTS s'appelle désormais CPTS Sud Cote d'Or.



Merci à tous ceux qui ont participé au vote !

## Nous rejoindre

Tous les professionnels de santé, les acteurs du médico-social et du social du territoire sont invités à rejoindre la CPTS dans le but d'intégrer une équipe pluri-professionnelle dynamique et efficace autour de la prise en charge des patients.

Pour nous rejoindre, il vous suffira d'envoyer un mail pour demander un bulletin d'adhésion pour l'année 2021.

Adhésion annuelle 10€

Nous vous tiendrons informer dès que nous démarrons les adhésions (l'adresse mail en question sera évidemment précisée)

Notre site internet est en cours d'élaboration

Cependant vous pouvez dès à présent suivre notre page [Facebook](#)

